



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE GOUSSAINVILLE
COMMUNE EPIAIS LES LOUVRES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 5 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, les cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Isabelle RUSIN, Maire,

Etaient présents :

Isabelle RUSIN, Maire
Mouhammad ABDOUL, 1^{er} adjoint au maire
Fabienne COUPAYE, Conseillère municipale
Daniel DOUY, Conseiller municipal
Martial CLEMENT, Conseiller municipal
Kadiatou DIALLO, Conseillère municipale
Ingrid DE WAZIERES, Conseillère municipale
Sabrina MADI, Conseillère municipale

Absent non excusé : 0

Absents excusés : 2

Laetitia CRESPO, Conseillère municipale donne pouvoir a Mouhammad ABDOUL, 1^{er} adjoint au maire
Adélia GASPARD, Conseillère municipale donne pouvoir à Isabelle RUSIN, Maire

Secrétaire de séance : Daniel DOUY, Conseiller municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Votants : 10

Le quorum étant atteint, Madame Isabelle RUSIN, Maire, déclare la séance ouverte à 20h00.
Approbation à l'unanimité du compte rendu du 09 Juin 2023

DECISION MODIFICATIVE N°1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il est notamment nécessaire de modifier le budget communal 2023

VU l'exposé de Madame La Maire;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

MODIFIE comme suit le budget communal 2023

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 023 : - **82 227€**

Chapitre 014 - Imputation 739118 : + **82 227€**

Recettes d'investissement :

Chapitre 021 : - **82 227€**

Dépenses d'investissement :

Chapitre 21 - Imputation à préciser en fonction des investissements restant à réaliser d'ici la fin de l'année (compte 2131 ou 2135 ou 2152 ou 2158 ou 2181). La ponction peut être effectuée sur plusieurs compte: - **82 227€** (au total).

ou chapitre 23 en fonction des investissements restant à réaliser d'ici la fin de l'année -
imputation 231 : -**82 227€**.

La séance est levée à 20h30

